



Conseillers à l'utilisation de produits phytosanitaires

--
**Primo – Présentiel +
FOAD**

Durée

2 jours en formation à distance (14h)
2 jours en présentiel (14h)

Intervenants

Ingénieurs agronomes ou Conseiller(es)
agronomes

Public

Conseillers aux utilisateurs de produits
phytosanitaires en prestation de service.

Pré-requis

- Être majeur
- Avoir une activité professionnelle en lien avec la formation
- Langue française lue, écrite et parlée

Tarif

890€ net de taxes (sans repas ni
hébergement)

Contact

Elodie ROGER et Laëtitia LEGENDRE
au 02 23 48 27 93
info@crodiv.fr

F O R M A T I O N

Obtenir son certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques



Objectifs de la formation

Cette formation a comme objectifs pour les participants, en lien avec le conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires, d'acquérir ou consolider leurs connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Les programmes, durées et modalités de formation sont définis précisément par l'arrêté et ses annexes du 29 août 2016 portant création et fixation des modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité professionnelle « **conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** »

Méthodes et moyens pédagogiques

A distance : auto-formation via ressources en ligne et appui à distance par tuteur ;
Auto-formation en appui sur ressources pédagogiques déposées sur une plate-forme ;

Correction des quiz et appui individuel par un tuteur.

Appui technique si nécessaire, suivi des temps de formation à distance des stagiaires, gestion administrative, par une assistante formation.

En salle : Echanges et analyse des pratiques, mise en situation, de matériels, de techniques alternatives, échanges sur les stratégies de choix, présentation de matériel, d'équipements.

Programme de la formation

Formation à distance (14h) :

- Mise à jour des connaissances sur :
 - la réglementation et la sécurité environnementale des produits phytopharmaceutiques, 8h30 à consacrer à ce thème.
 - la santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public, 5h30 à consacrer à ce thème.

Formation en salle (14h) :

- Quelle mobilisation possible de l'agronomie aujourd'hui dans les situations de conseil (approche système de culture) pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques ?
- Pratiques de conseil adaptées à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et développer des méthodes alternatives.

Test QCM composé de 30 questions : le seuil de réussite est fixé à 25 bonnes réponses sur les 30 questions du QCM. Les questions seront identiques à celle posées à la fin de chaque thème développé pendant la formation. A l'issue de chaque séquence, une synthèse des réponses apportées par le groupe et les experts sera réalisée collectivement.

Documents remis

Livret de formation, différents documents techniques et réglementaires

Suivi et évaluation

Délivrance d'une attestation de formation et d'un bordereau de score en fin de 2^{ème} journée et obtention d'un n° Certiphyto dans un délai maximum de 2 mois après la formation.

Informations importantes

Toutes les sessions sont garanties, nombre de places limitées à 20 par session, inscription possible jusqu'à la veille d'une formation et annulation si nombre de participants insuffisant

